

Regard sur l'avenir de l'ASP



L'introduction du modèle de prescription, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022, a suscité de profonds changements dans le quotidien professionnel de nombreux psychothérapeutes. La transition vers le nouveau modèle est complexe et toutes les questions en suspens n'ont pas encore pu être clarifiées. Même nous, en tant qu'association professionnelle, sommes confrontés aux traces considérables que laissent le changement de système, ce qui était toutefois déjà prévisible.

Manque de relève

Le fait qu'avec l'introduction de la loi sur les professions de la psychologie, toute personne souhaitant suivre une formation postgrade doit être titulaire d'un diplôme en psychologie a favorisé la FSP, qui peut acquérir directement des étudiants en psychologie grâce à ses affiliations gratuites. Lorsqu'ils entament ensuite une formation postgrade en psychothérapie, ceux-ci n'ont guère de raison de changer d'association. Ces dernières années, les jeunes membres ont été moins nombreux à rejoindre notre association et nous comptons de plus en plus de membres âgés dans nos rangs. Par conséquent, le nombre de membres diminue régulièrement, ce qui affecte nos ressources.

Cette situation a incité le comité à se pencher intensément sur les perspectives d'avenir de l'ASP lors de sa retraite de cette année. Il en résulte la création d'un groupe de travail chargé d'examiner et d'élaborer différents scénarios prospectifs au cours des prochains mois, qui seront présentés à l'assemblée des membres le 27 mars 2023.

Intensification de la collaboration entre les associations

Avec la mise en place en 2013 du groupe dit tarifaire, créé pour élaborer la structure tarifaire et le tarif, la coopération entre les trois associations s'est fortement intensifiée. Je pense qu'il est juste de dire que dans de nombreux domaines, la FSP a joué un rôle de pionnier, surtout ces derniers temps. C'est notamment le cas dans les négociations tarifaires avec les assureurs et dans la procédure de fixation du tarif avec les cantons. Les webinaires auxquels nos membres pouvaient participer se sont également révélés très utiles. Les négociations tarifaires ne sont pas encore terminées et doivent être poursuivies. En outre, notre prochain grand projet porte sur les conventions de qualité à négocier avec les assureurs, ce qui nécessite le maintien de la collaboration entre les associations.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés et mettrons tout en œuvre pour conduire l'ASP et ses membres vers un avenir digne de ce nom.

Cordialement,

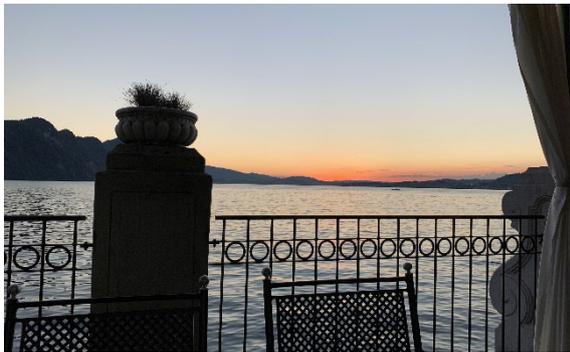
Gabi Rüttimann

Changement de personnel au secrétariat

Depuis le 1^{er} juillet 2022, il manque une voix familière au secrétariat. Après 17 ans de service, notre collaboratrice Ursula Enggist a pris une retraite bien méritée. Elle a été remplacée par Silvie Lehmann, qui est entrée en fonction le 7 juin 2022. Nous vivons ce changement avec un œil qui pleure et un œil qui rit. Ursula Enggist laisse un vide notable au secrétariat, que Silvie Lehmann parviendra, nous en sommes convaincus, à combler progressivement. [En lire davantage...](#)



Retraite du comité 2022



[davantage...](#)

Lors de sa retraite de cette année, le comité s'est entre autres consacré à l'avenir de l'ASP. Comme Gabi Rüttimann l'a exposé dans son texte d'introduction, différents scénarios seront examinés au cours des prochains mois. L'avenir de la Charte a également été abordé, en particulier celui de la commission scientifique, dont la composition doit être revue pour des raisons de personnel: Mario Schlegel, qui a dirigé cette commission pendant de nombreuses années, a démissionné en raison de son âge. [En lire](#)

Séance d'information: la solution sur mesure

Vous êtes encore indécis et vous vous posez des questions sur la manière d'appréhender la gestion administrative d'un cabinet en tant qu'indépendant? Alors assistez à une **séance d'information de la Caisse des médecins** de votre région. Découvrez comment bénéficier d'un soutien pour vos tâches administratives fastidieuses afin de pouvoir vous consacrer pleinement à vos patients. [S'inscrire...](#)

Ä	K	ÄRZTEKASSE
C	M	CAISSE DES MÉDECINS
		CASSA DEI MEDICI

Software und Dienstleistungen

L'assurance complémentaire



Depuis l'entrée en vigueur du modèle de prescription au 1^{er} juillet 2022, les prestations des psychothérapeutes disposant de l'admission sont couvertes par l'assurance de base, pour autant qu'elles soient prescrites en raison d'une maladie et que la prescription émane d'un médecin autorisé. Les assurances complémentaires en cours sont en principe maintenues tant qu'elles ne sont pas résiliées ou modifiées. À l'heure actuelle, on ne sait pas encore quelles prestations seront couvertes à l'avenir et s'il existe des possibilités d'influer sur ce point. [En lire davantage...](#)

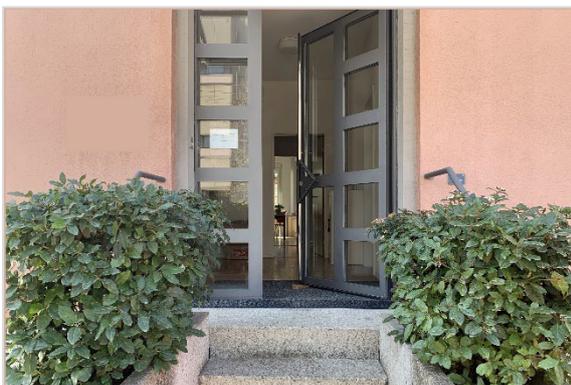
[tage...](#)

L'engagement de personnes en formation postgrade

La législation ne régleme pas les conditions préalables de recrutement des personnes qui souhaitent suivre une formation postgrade en psychothérapie. Les critères pour l'engagement de personnes en formation postgrade ont été établis en commun par les trois associations psychologiques ASP, FSP et SBAP. Ces critères sont contraignants pour les membres des trois associations professionnelles. Les caisses d'assurance maladie ont la possibilité de vérifier ces critères à tout moment. [En lire davantage...](#)



Succès de l'événement «Ouverture d'un cabinet médical»



La formation continue réalisée en automne dernier intitulée "Ouverture d'un cabinet" (en allemand) s'étant révélée un succès et la demande étant toujours aussi élevée, nous avons réitéré l'événement en mai de cette année. Le grand nombre de participants a souligné la nécessité de soutenir et de préparer, par cette formation, les psychothérapeutes qui envisagent de s'installer à leur compte dans le cadre du passage du modèle de délégation à celui de prescription.

[En lire davantage...](#)

Impressum:

Textes: Marianne Roth, Gabriela Rüttimann

Photos: ASP, iStockfoto

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Silvie Lehmann

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.